



ArgumentVert Votation du 25 septembre 2022

VOTATION DU 25 SEPTEMBRE 2022

ARGUMENTVERT

LES RECOMMANDATIONS DU COMITE DES VERT-E-S GENEVOIS-ES SUR LES OBJETS DE VOTE FEDERAUX :

Objet n°1 : Initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse » : **OUI**

Objet n°2 : Financement additionnel de l'AVS par un relèvement de la TVA : **NON**

Objet n°3 : Modification loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 21) : **NON**

Objet n°4 : Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) : **NON**

Objet n°1

OUI À L'INITIATIVE POPULAIRE « NON À L'ÉLEVAGE INTENSIF EN SUISSE »

L'ESSENTIEL EN BREF

- Les animaux de rente ne sont toujours pas suffisamment protégés contre la souffrance animale. Les consommateurs attendent que le bien-être des animaux soit renforcé dans l'élevage des animaux de rente. Les animaux et l'environnement en profiteront.
- L'initiative sur l'élevage intensif est une étape importante pour une agriculture et une industrie alimentaire durables, qui préservent les bases naturelles de production, respectent le bien-être des animaux et assurent l'existence de nombreux paysans.
- La production d'aliments d'origine animale pollue nettement plus l'environnement que la production d'aliments d'origine végétale, par le biais des émissions de gaz à effet de serre et de la sur-fertilisation des sols.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'initiative contre l'élevage intensif exige la fin de la production animale industrielle en Suisse. Concrètement, l'initiative demande pour les animaux un hébergement et des soins adaptés à leurs besoins ainsi qu'un accès à l'extérieur. La taille des groupes dans les étables doit en outre être nettement réduite et, lors de l'abattage, la priorité absolue doit être d'éviter toute souffrance inutile. Afin que l'agriculture locale ne soit pas sous-cotée par des importations bon marché, aucun animal ou produit animal ne doit être importé s'il a été produit selon des méthodes de production interdites en Suisse. Les dispositions d'exécution peuvent prévoir des délais transitoires de 25 ans maximum afin de laisser aux exploitations suffisamment de temps pour se reconverter.

L'initiative est soutenue par une alliance entre l'agriculture et la protection des animaux et de l'environnement. Les Vert-e-s ont déjà décidé de soutenir l'initiative lors de la collecte des signatures.

ARGUMENTS-CLES DES VERT-E-S

POUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Les animaux de rente ne sont toujours pas suffisamment protégés contre la souffrance animale. Le Conseil fédéral et les cantons le confirment également. Les effectifs maximaux en vigueur sont de 500 truies d'élevage et 1'500 porcs à l'engrais pour l'élevage de porcs, et de 18'000 poules pondeuses ainsi qu'entre 18'000 et 27'000 poulets à l'engrais par poulailler pour l'élevage de volailles. D'autres exemples sont donnés : Les poulets d'engraissement sont engraisés à haut régime en l'espace de 30 jours et sont si gras dans leur dernière semaine de vie qu'ils peuvent à peine se tenir sur leurs pattes. Les vaches laitières ne produisent plus 4'000 litres de lait par an comme auparavant, mais plus de 8'000. Et les porcs ont aujourd'hui deux côtes supplémentaires. Tous ces soi-disant "succès d'élevage" provoquent des souffrances et des problèmes de santé



ArgumentVert Votation du 25 septembre 2022

massifs pour les animaux. A la fin de leur vie, les animaux sont transportés dans des conditions de stress massif et étourdis avant l'abattage avec des méthodes sujettes à erreurs.

Les consommateur-ice-s attendent que le bien-être des animaux soit renforcé dans l'élevage. L'agriculture perd sa crédibilité lorsqu'elle montre un monde idéal avec des animaux heureux, ce qui ne correspond pas à la réalité. De nombreuses exploitations agricoles montrent qu'il est possible de faire autrement, en élevant les animaux en fonction de leurs besoins et en leur permettant généralement de se mouvoir également à l'extérieur en toutes saisons. Les animaux vivent dans un environnement diversifié et ont des contacts sociaux entre eux.

POUR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

La guerre en Ukraine montre à quel point l'alimentation est importante pour la sécurité de l'approvisionnement. Notre consommation de viande est trop importante et n'est possible que parce que nous importons des aliments pour animaux de l'étranger. La surface nécessaire à la culture du fourrage pour les animaux manque alors pour la production de nos propres aliments. En Suisse aussi, il est possible d'augmenter l'autosuffisance en consacrant davantage de surfaces à l'alimentation végétale plutôt qu'à l'alimentation animale.

Il faut un changement de direction dans l'agriculture et l'industrie alimentaires suisses : les Vert-e-s s'engagent pour une agriculture paysanne et un système alimentaire social, respectueux du climat et du bien-être animal. Pour cela, les Vert-e-s ne cessent de jeter des ponts entre les différent-e-s acteur-ice-s de la chaîne de création de valeur, du champ à l'assiette. Par exemple récemment, avec l'initiative Fair Food pour des aliments sains et produits de manière écologique et équitable, afin de renforcer globalement l'offre d'aliments produits de manière durable et de mettre un terme au dumping social et environnemental des importations.

L'initiative sur l'élevage intensif est donc un pas important dans la bonne direction et est également nécessaire pour surmonter le blocage bourgeois en matière de politique agricole. Une majorité des partis bourgeois s'est opposée à toute amélioration au Parlement et a empêché les propositions de compromis du Conseil fédéral et également des Vert-e-s.

POUR UNE AGRICULTURE ADAPTÉE AUX CONDITIONS LOCALES

Un tiers des nuisances environnementales liées à la consommation est imputable à notre alimentation. L'élevage est particulièrement polluant : il consomme beaucoup de ressources et produit nettement plus d'émissions de gaz à effet de serre que la culture d'aliments végétaux. Les produits animaux sont responsables de 85 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture. La production animale industrielle entraîne en outre une augmentation locale des émissions d'ammoniac et de bruit. Actuellement, la Suisse importe 1,4 million de tonnes d'aliments pour animaux par an. Les importations de fourrage permettent d'élever beaucoup plus d'animaux que ce qui serait adapté au site en Suisse. La Suisse peut être à la hauteur de l'image qu'elle se fait d'une agriculture respectueuse des ressources et des animaux, en élevant à nouveau davantage d'animaux sur des prairies et en réduisant l'importation de fourrage.



ArgumentVert Votation du 25 septembre 2022

POUR EN SAVOIR PLUS

- Débats parlementaires : [deutsch](#), [français](#), [italiano](#)
- Votes au Parlement : [Conseil National](#), [Conseil des Etats](#)
- Arrêté fédéral : [deutsch](#), [français](#), [italiano](#)

Objet n°2 & 3

NON AU FINANCEMENT ADDITIONNEL DE L'AVS PAR UN RELÈVEMENT DE LA TVA

NON A LA MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ASSURANCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS (AVS 21)

L'ESSENTIEL EN BREF

- La réforme des rentes AVS21 se fait au détriment des femmes – bien que celles-ci reçoivent aujourd'hui encore une rente inférieure d'un tiers à celle des hommes.
- Le relèvement unilatéral de l'âge de la retraite des femmes ne serait qu'un début. Si AVS21 passe, l'âge de la retraite à 67 ans est programmé pour tou-te-s.
- Payer plus, recevoir moins – pour une réforme unilatérale des retraites au détriment des femmes. Dans la mesure où l'âge de la retraite des femmes est relevé, la TVA doit également être augmentée avec AVS 21.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Après l'échec de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » en 2017, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de réformer séparément le premier et le deuxième pilier de la prévoyance vieillesse. Le besoin de réforme de la prévoyance vieillesse est également évident pour les Vert-e-s : les rentes sont déjà trop basses pour de nombreuses personnes, en particulier pour les femmes. La mauvaise couverture des personnes à bas revenus et à temps partiel dans le deuxième pilier en est en grande partie responsable. Mais l'AVS ne remplit pas non plus son mandat constitutionnel, à savoir la garantie des besoins vitaux. Ce sont surtout les femmes qui sont concernées par la mauvaise couverture de la vieillesse, leurs rentes étant aujourd'hui inférieures d'un tiers à celles des hommes.

Mais les réformes mises en place par le Parlement et le Conseil fédéral ne répondent pas à ces problèmes, bien au contraire : la réforme du deuxième pilier, qui est encore bloquée au Parlement, risque d'entraîner un net démantèlement des rentes. Et l'AVS doit être réformée sur le dos des femmes par une augmentation de la TVA et un relèvement unilatéral de l'âge de la retraite. Le prochain relèvement de l'âge de la retraite – à 67 ans pour tous – est en outre déjà sur les rails. Le 25 septembre, nous avons la possibilité d'empêcher ces projets. Car au lieu d'un âge de la retraite plus élevé, il faut enfin des rentes de vieillesse plus élevées et un renforcement de l'AVS. Grâce au financement solidaire de l'AVS par le biais des impôts et des cotisations salariales, y compris sur les très hauts revenus, et grâce aux bénéfices élevés de la Banque nationale, la marge de manœuvre existe. La seule suppression de l'inégalité salariale entre les sexes permettrait en outre à l'AVS d'enregistrer des recettes supplémentaires de l'ordre de 825 millions de francs.

ARGUMENTS-CLES DES VERT-E-S

UNE RÉFORME DES RETRAITES AU DÉTRIMENT DES FEMMES

Le déficit des rentes des femmes est une réalité amère : en raison de salaires et de taux d'occupation inférieurs – quatre femmes avec enfants sur cinq travaillent à temps partiel – les femmes reçoivent aujourd'hui encore une rente inférieure d'un tiers à celle des hommes. Cette lacune dans les rentes est aussi une conséquence directe de la répartition inégale des chances de gagner sa vie, car ce sont toujours majoritairement les femmes qui s'occupent des tâches familiales et d'assistance non rémunérées et qui travaillent dans des "métiers féminins" souvent mal rémunérés dans le domaine du *care*.¹ Les femmes sont particulièrement dépendantes de l'AVS pour leur vieillesse, car la caisse de pension ne sert que de maigre complément à beaucoup d'entre elles, et tout particulièrement à la génération de femmes qui prendra sa retraite dans les prochaines années : aujourd'hui encore, près d'un tiers des femmes ne perçoivent aucune rente du deuxième pilier. Et si les femmes perçoivent une rente de la caisse de pension, celle-ci n'est que de moitié inférieure à celle des hommes.

Bien que le travail de nombreuses femmes conduise aujourd'hui à des rentes indignement basses, la situation des femmes en matière de rentes devrait encore se dégrader : Avec AVS 21, les femmes perdront à l'avenir une année de rente AVS – ce qui représente environ 26'000 francs de revenu en moins.

EMPÊCHER L'ÂGE DE LA RETRAITE À 67 ANS

L'augmentation unilatérale de l'âge de la retraite pour les femmes n'est qu'un début : dès cet automne, l'initiative sur les retraites des jeunes libéraux-radicaux sera soumise au Parlement. Et le Conseil fédéral proposera lui aussi la prochaine réforme des retraites dès 2026. Si l'AVS 21 est acceptée, l'âge de la retraite à 67 ans est déjà programmé. Et ce pour tout le monde – sauf pour les personnes qui gagnent bien leur vie et qui peuvent se permettre de prendre une retraite anticipée. La menace d'un relèvement de l'âge de la retraite est une mauvaise nouvelle en particulier pour les travailleur-euse-s âgé-e-s, car les personnes de plus de 60 ans ont déjà du mal à trouver un emploi lorsqu'elles se retrouvent au chômage – elles font partie du groupe d'âge ayant le taux de chômage le plus élevé. Le relèvement général de l'âge de la retraite va donc pousser davantage de personnes vers le chômage de longue durée et l'aide sociale.

A cela s'ajoute le fait que l'extension du temps de travail rémunéré va de toute façon dans la mauvaise direction : par le passé, la réduction du temps de travail faisait partie des grandes conquêtes sociales. Nous, les Vert-e-s, sommes convaincu-e-s qu'il en sera de même à l'avenir. La réduction du temps de travail rémunéré ne conduit pas seulement à une plus grande souveraineté en matière de temps et à une meilleure qualité de vie, mais elle constitue également une contribution importante au tournant écologique et ouvre l'espace à une meilleure répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les sexes.

¹ C'est pourquoi le revenu des femmes est inférieur de 33% à celui des hommes, bien qu'elles travaillent le même nombre d'heures, en additionnant le travail non rémunéré et le travail rémunéré.



PAYER PLUS, RECEVOIR MOINS

Dans la mesure où l'âge de la retraite des femmes est relevé, la TVA doit également être augmentée avec AVS 21. Nous devrions donc tou-te-s payer plus – pour une réforme unilatérale des retraites au détriment des femmes. L'AVS devrait en fait être renforcée et non pas réduite davantage, car les rentes de vieillesse sont déjà trop basses pour de nombreuses personnes, en particulier pour les femmes. La Suisse disposerait de suffisamment d'argent pour garantir des rentes suffisantes pour vivre, comme le prescrit la Constitution fédérale, notamment grâce aux progrès constants de la productivité. C'est pourquoi nous, les Vert-e-s, soutenons [l'initiative de la BNS](#) qui vise à verser une partie des bénéfices de la Banque nationale à l'AVS.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Débats parlementaires : [deutsch](#), [français](#), [italiano](#)
- Votes au Parlement : [Conseil national](#), [Conseil des États](#)
- Arrêté fédéral : [deutsch](#), [français](#), [italiano](#)

Objet n°4

NON À LA MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'IMPÔT ANTICIPÉ

L'ESSENTIEL EN BREF

- La suppression de l'impôt anticipé donnerait carte blanche à la criminalité fiscale. Car il garantit que les revenus de l'épargne soient correctement déclarés dans la déclaration d'impôt. Ceux qui le font se voient rembourser l'impôt anticipé.
- Si l'impôt anticipé est supprimé, ce sont au moins 200 millions de francs de recettes fiscales qui disparaissent chaque année et qui vont directement dans les poches des criminels fiscaux. Ce sont les contribuables honnêtes qui paieront la facture.
- Les communes et les cantons souffrent encore des baisses d'impôts précédentes. Nous ne pouvons pas nous permettre de nouveaux cadeaux fiscaux, nous avons urgemment besoin de cet argent pour mener une politique climatique ambitieuse.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'impôt anticipé est un "impôt de garantie". Il garantit que les revenus de l'épargne et la fortune sont correctement déclarés dans la déclaration d'impôt. Celui qui déclare correctement sa fortune dans sa déclaration d'impôt se voit rembourser l'impôt anticipé de 35% déduit de ses revenus de capitaux. L'impôt anticipé sert donc à prévenir la criminalité fiscale. Malgré cela, la majorité bourgeoise du Parlement veut maintenant supprimer l'impôt anticipé sur les intérêts des obligations suisses et sur les placements indirects, sans le remplacer. Cette mesure vise à privilégier l'acquisition de capitaux par quelques 200 groupes – soit 0,03% de toutes les entreprises en Suisse.

Ce plan entraîne toutefois des pertes fiscales massives de plusieurs centaines de millions de francs par an – en plus d'une perte unique d'un milliard de francs. Mais surtout, la suppression de l'impôt anticipé entraînera une augmentation de la criminalité fiscale et de la fraude fiscale, car sans impôt anticipé, les riches investisseur-euse-s seront moins incité-e-s à déclarer correctement leurs avoirs dans leur déclaration d'impôt. Pendant ce temps, les revenus de l'épargne provenant des avoirs bancaires normaux des particuliers suisses continueront d'être soumis à l'impôt anticipé : une gifle pour tous les contribuables honnêtes qui continueront d'être contrôlé-e-s, tandis qu'une nouvelle échappatoire fiscale sera créée pour les grands groupes et les riches investisseur-euse-s.

La suppression de l'impôt anticipé s'inscrit dans toute une série de projets de réduction d'impôts du Parlement bourgeois, qui entraînent tous des pertes fiscales massives et mettent ainsi en danger les investissements urgents et nécessaires dans la protection du climat. Rien qu'en 2021, le Parlement a décidé de supprimer les droits de douane industriels (coût : 570 millions de francs par an) et l'impôt anticipé (coût : un milliard de francs en une seule fois, plus au moins 200 millions de francs supplémentaires par an) – et le Conseil fédéral veut maintenant introduire en plus de nouveaux privilèges fiscaux pour la navigation de fret, nuisible au climat. Des pertes fiscales de cet ordre de grandeur – associées à un développement de l'armée coûtant des milliards – mettent



également en péril des investissements nécessaires de toute urgence dans la protection du climat. Le succès du référendum contre le droit de timbre l'a montré : la population ne soutient pas cette orientation. Avec le référendum contre la suppression de l'impôt anticipé, nous pouvons une fois de plus corriger le cours des baisses d'impôts du Parlement.

ARGUMENTS-CLES DES VERT-E-S

EMPÊCHER LA CRIMINALITÉ FISCALE

L'impôt anticipé est un "impôt de garantie". Il garantit que les revenus de l'épargne et la fortune sont correctement déclarés dans la déclaration d'impôt. Celui qui déclare correctement les revenus du capital correspondants se voit ensuite rembourser l'impôt anticipé. La suppression de l'impôt anticipé est donc un laissez-passer pour la criminalité fiscale, car à l'avenir, les riches investisseur-euse-s seront encore moins incité-e-s à déclarer correctement leurs avoirs dans la déclaration d'impôt.

LES CONTRIBUABLES HONNÊTES DOIVENT PAYER

La suppression de l'impôt anticipé entraîne des pertes fiscales uniques d'un milliard de francs. A cela s'ajoutent des pertes fiscales annuelles d'au moins deux cents millions de francs. Si les taux d'intérêt devaient revenir à un niveau normal, les pertes fiscales augmenteraient même de 600 à 800 millions de francs par an. Ces pertes fiscales massives vont directement dans les poches des criminels fiscaux et de quelques riches investisseur-euse-s et grandes entreprises. Ce sont les contribuables honnêtes qui paieront ces pertes.

L'EXPANSION FISCALE MET EN PÉRIL LES INVESTISSEMENTS DANS LA PROTECTION DU CLIMAT

Aujourd'hui déjà, les communes et les cantons souffrent des effets des réductions d'impôts antérieures, comme la STAF. Nous ne pouvons pas nous permettre de nouveaux allègements fiscaux pour les grandes entreprises et les investisseur-euse-s. Car c'est justement maintenant qu'il est important que la Confédération, les cantons et les communes disposent de suffisamment de moyens pour mener une politique climatique ambitieuse : il faut par exemple accélérer rapidement le développement des énergies renouvelables ou l'assainissement énergétique des bâtiments. Rien qu'avec les pertes fiscales uniques, 64'000 maisons individuelles pourraient être équipées d'une installation photovoltaïque et générer ainsi de l'électricité renouvelable pour près de 120'000 ménages.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Débats parlementaires : [deutsch](#), [français](#), [italiano](#)
- Votes au Parlement : [Conseil National](#), [Conseil des Etats](#)
- Arrêté fédéral : [deutsch](#), [français](#), [italiano](#)